

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE

chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant à la Fondation Plein Soleil la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette sur un emprunt de CHF 24'500'000.- au titre de la participation de l'Etat pour financer la 1ère étape de construction de son nouveau bâtiment pour héberger des handicapés physiques atteints de maladies neurologiques ainsi que la garantie de l'Etat pour l'emprunt complémentaire de CHF 2'200'000.- à contracter jusqu'au versement complet de la subvention de l'OFAS

Le 23 mai, votre commission spécialisée de la santé publique a analysé cet EMPD.

Membres présents: Mmes Christa Calpini, Fabienne Freymond Cantone (qui remplace Edna Chevalley), Lise Peters, Catherine Roulet. MM. Bernard Borel, Régis Courdesse (qui remplace Maximilien Bernhard), Michel Desmeules, Pierre Grandjean, Philippe Modoux, François Payot, Pierre Rochat, Jean Christophe Schwaab, Christian Streit, Filip Uffer, Philippe Martinet, président rapporteur.

Excusé(e)s: Mme Edna Chevalley, M. Maximilien Bernhard.

Représentants du DSAS : MM. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, Orlando Pina, architecte au Service de la santé publique, Patrick Beetschen, directeur de la Fondation Plein Soleil.

Le Grand Conseil est saisi en urgence de cet objet. Cette clause d'urgence est cependant acceptable aux yeux de la commission en raison de :

A) la pertinence du projet (cf. ci-après)

B) les délais requis par l'OFAS pour allouer ses subventions (plus de 10 millions) accessibles seulement si les travaux sont achevés avant fin 2010.

Buts du projet

Le projet de construction du nouveau bâtiment de Plein Soleil s'inscrit dans le cadre de la création d'une filière cantonale de neuro-réhabilitation, dans une logique de réseau. Ainsi :

- le CHUV prendra en charge la phase aiguë de la maladie/accident, et assurera l'orientation de la prise en charge médicale, d'enseignement et recherche,
- à Lavigny seront regroupés des lits de neuro-réhabilitation existants aujourd'hui répartis entre les institutions, et

- Plein Soleil sera consacré uniquement à l'hébergement spécialisé de long séjour, le traitement de maintien et réinsertion.

Rappelons que cette filière concerne des patients souvent très gravement atteints (par exemple de sclérose en plaque ou de problèmes suite à un accident vasculaire cérébral), tous les âges de la vie pouvant être concernés, comprenant des phases de soins allant de l'intervention lourde, nécessitant un plateau technique important, à des soins palliatifs, à vie, comportant une part sociale importante vu les handicaps des patients.

Vu le coût de la mise en place d'une telle filière, le projet comporte deux étapes et évoluera selon les possibilités financières et l'évolution des approches thérapeutiques, Plein Soleil entendant par exemple développer ses prestations en soins ambulatoires :

ETAPE 1 : reconstruction du bâtiment principal : la capacité de 62 places d'hébergement existantes sera portée à 64 places, les 20 places du Centre de jour (réhabilitation et réinsertion professionnelle) augmentées à 30, développement des activités ambulatoires. Pour permettre l'exécution des travaux, les 13 lits B existants à Plein Soleil seront transférés à Lavigny, un crédit a donc été débloqué via les investissements périodiques pour l'aménagement de ces lits, qui s'additionnent aux 17 lits B déjà existants à Lavigny. Notons que l'ancien bâtiment a été conçu pour une population différente (personnes âgées surtout), alors que des personnes parfois jeunes, pour des séjours très longs, sont désormais accueillies.

ETAPE 2 : la réalisation de cette étape (transformation du bâtiment n° 96, exécution des aménagements extérieurs et des ateliers d'occupation et réinsertion attenants au bâtiment principal) est à réaliser si possible via les fonds propres des institutions parapubliques et sans l'Etat ; avec à la clé la fusion (en cours) de Lavigny et Plein Soleil. Si cette deuxième étape ne peut se faire, il faudra alors envisager une autre stratégie, moins chère sans doute, comme le "recyclage" d'une partie du bâtiment existant pour tout de même créer les ateliers de réinsertion prévus et préserver ainsi les subventions OFAS réservées à cet effet.

Projet de Lavigny

La mise en œuvre du deuxième projet de la filière consisterait dans la création, en principe à Lavigny, d'un Centre de neuro-réhabilitation de 65 lits B regroupant les 25 lits existants du CHUV, les 13 lits de Plein Soleil et les 18 lits de Lavigny 9 lits B supplémentaires seraient à y ajoutés, ce qui devrait suffire selon le Chef de service. Ce projet, ferait l'objet d'un décret ultérieur.

L'accès de tout un chacun à ces institutions demeurera possible, les prestations figurant au catalogue de la LAMAL. Le directeur de Plein-Soleil affirme en outre que l'EMPD a fait l'objet d'un "plan d'affaires" consciencieux et réaliste.

La direction médicale de l'ensemble de la filière appartiendra au CHUV. Il s'agira cependant de veiller à ce que les institutions parapubliques de Lavigny et Plein-Soleil conservent leur capacité d'initiative dans le domaine des soins et des prises en charges qu'ils assurent. Plein-Soleil est par ailleurs déjà reconnu comme institution formatrice.

Aspects architecturaux

Le projet retenu est le résultat d'un concours d'architecture prévoyant soit la conservation de tout ou partie du bâtiment existant, soit de refaire à neuf. Le projet lauréat a notamment été choisi parce qu'il permet le maintien partiel de l'exploitation du bâtiment existant, en particulier lors des travaux, et ainsi permet de substantielles économies. Les études relatives à ce projet ont été menées avec efficacité et rapidité, en prenant bien soin de respecter les objectifs en matière de maîtrise des coûts. Les résultats du concours ont démontré que la conservation et transformation du bâtiment principal de Plein Soleil

ne coûtait pas moins chère que la réalisation complète d'un nouveau bâtiment.

La Commission s'est étonnée du fait que le bâtiment actuel, qui date d'une trentaine d'années, soit déjà considéré comme "en bout de course". L'architecte présent a rappelé que l'expertise sanitaire faite sur ce bâtiment par un bureau spécialisé souligne le caractère peu durable des techniques et matériaux employés dans les années septante. Il a également fait remarquer qu'en 30 ans, aucune adaptation significative permettant d'améliorer la prise en charge et l'hébergement des résidents n'a été réalisée. La nouvelle construction répond à des exigences plus élevées en termes d'économie d'énergie, de durabilité, de recyclage des matériaux, etc.

La commission s'est inquiétée des difficultés liées à la réalisation des travaux tout en maintenant une partie importante des activités de Plein Soleil. Tout sera fait pour atténuer les désagréments mais ceux-ci sont partiellement inévitables.

Par rapport au degré de "luxe" du projet, signalons que, pour des raisons d'économie, il n'y aura pas de WC/douche dans toutes les chambres, ce qui a soulevé des critiques. Le directeur observe cependant que l'immense majorité des patients ne peut faire sa toilette sans assistance et la configuration des lieux préserve une intimité certaine elle répond aux normes de l'OFAS.

Aspects financiers

La commission s'est interrogée sur le taux d'intérêt qui sera appliqué. Pour ce qui relève des établissements sanitaires, les banques ont accepté de négocier avec l'Etat des taux préférentiels. Le projet Plein soleil bénéficiera donc d'un taux d'emprunt négocié entre banques et Etat, moins élevé que le prix du marché.

A propos de la fiabilité des chiffres de l'EMPD, outre les hausses légales habituelles, il demeure quelques incertitudes concernant le coût de dépollution des terres, qu'on sait souillées. De plus, toutes les soumissions ne sont pas rentrées à ce stade des devis. Mais des précautions ont été prises en matière de calcul des coûts puisqu'un bureau d'architecture spécialisé en économie de la construction a été mandaté pour accroître la robustesse des prévisions effectuées.

En complément de son analyse, la commission a obtenu de disposer de :

- le dernier rapport annuel d'exploitation de Plein Soleil
- une explication supplémentaire concernant la réduction effective de la consommation d'énergie du bâtiment, qui semble étrangement faible pour un bâtiment Minergie, par rapport à l'état actuel (-31% alors qu'on parle souvent d'économies de l'ordre de 50-60%). Cette étude conclut par la mention d'un gain de 61% de la consommation annuelle d'énergie thermique par m² ; un gain abaissé par l'énergie nécessaire à la ventilation. Vu l'augmentation de la surface de référence de près de 50%, la consommation totale sera donc stable.

Aspects normatifs

M. Maillard indique que le Conseil d'Etat accepte que l'institution en question conserve son statut d'organisme privé reconnu d'intérêt public.

La convention qui sera négociée devra éviter que l'institution décide, le cas échéant, de transférer ses activités de soins dans un autre endroit moins bien adapté, et cherche à valoriser son bien-fonds, par exemple en le consacrant au logement privé ou au commerce. D'aucuns s'interrogent également sur les conditions qui seront faites à l'organisme propriétaire à l'échéance du droit de superficie, l'hypothèse d'un retour à l'Etat de biens partiellement acquis via des fonds privés les heurtant : à étudier également.

La commission demande de veiller particulièrement aux relations avec la Ville de Lausanne, qui

est propriétaire du terrain et avec l'OFAS qui participe au financement du projet.

Délibérations

Article 1 accepté à l'unanimité.

Article 2 accepté à l'unanimité.

Article 3 accepté à l'unanimité avec une abstention

Article 4 accepté à l'unanimité.

Article 5 accepté à l'unanimité.

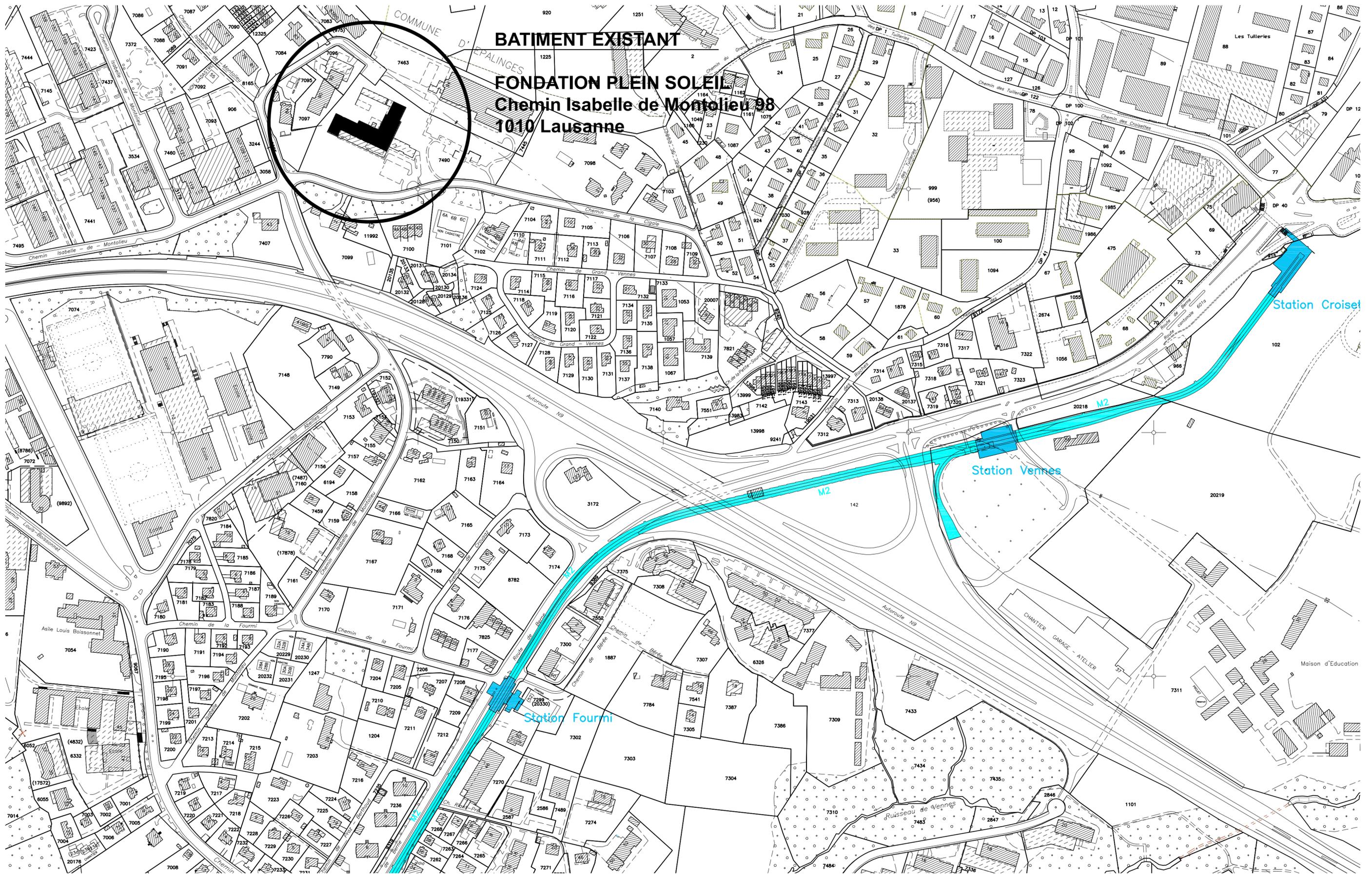
Vote final : la commission accepte à l'unanimité de proposer au Grand Conseil d'accepter le présent décret.

Par ailleurs, compte tenu des délais serrés et dans l'optique de lancer rapidement le délai référendaire, la commission demande à ce que la deuxième lecture du présent objet intervienne au plus vite au Grand Conseil.

Annexe : plan de situation

Gland, le 6 juin 2008.

Le président :
(Signé) *Philippe Martinet*



FONDATION PLEIN SOLEIL
Chemin Isabelle de Montolieu 98, 1010 Lausanne

PLEIN SOLEIL 2010
Transformation, démolition et construction nouvelle

PLAN DE SITUATION
Echelle : 1/5000